

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge  
**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge  
**Band:** - (1985)

**Rubrik:** Finances

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

L'année 1985 a été caractérisée par une nouvelle croissance du volume financier. Toutes structures confondues (budget ordinaire et budgets extraordinaires), on arrive à un total de 380 millions de francs suisses en espèces et à un montant global de 536 millions, une fois incluses les prestations en nature et services.

## Dépenses et charges, y compris prestations en nature et services (en millions de Fr.s.)

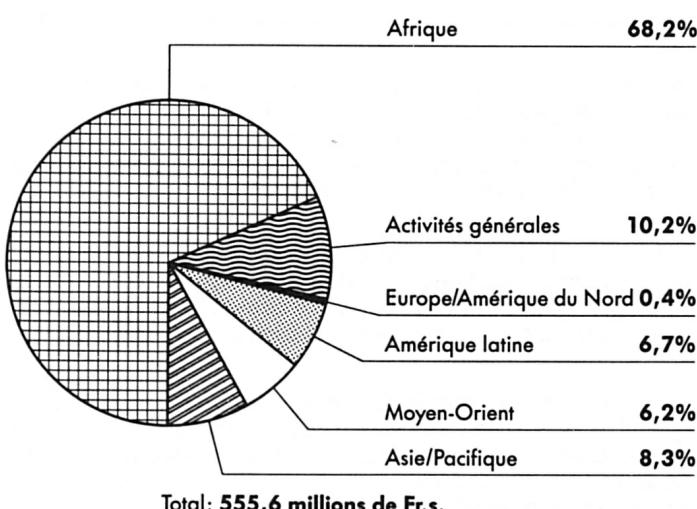
	1985	1984
Budget ordinaire . . . . .	83,5	70,9
Budgets extraordinaires . . . . .	452,5	234,4
Total . . . . .	536,0	305,3

Une augmentation aussi brutale des besoins a, bien sûr, posé au CICR de sérieux problèmes de financement et de liquidités. Heureusement, la réponse des donateurs aux appels lancés par l'institution a permis d'éviter que les programmes prévus ne soient freinés par un manque de fonds. La situation du financement des actions spéciales, et en particulier celle de l'action «Afrique», s'est redressée au cours des derniers jours de l'année 1985, mais leur couverture reste cependant de l'ordre du très court terme.

## Les dépenses par région

L'analyse des dépenses par région montre que la plus grande partie de celles-ci, soit 68%, concerne l'Afrique:

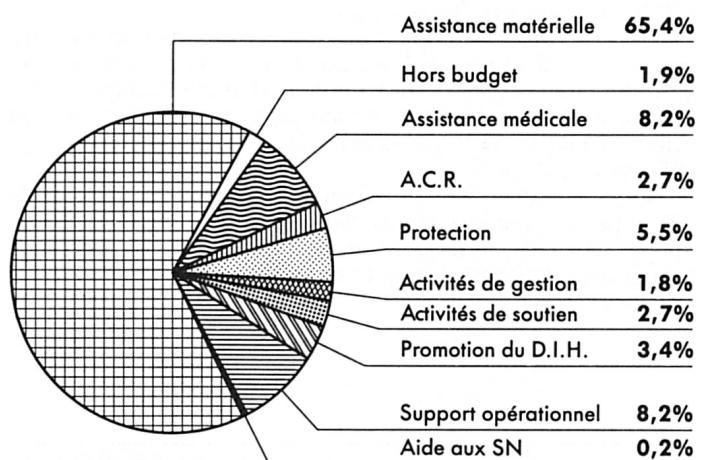
## RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR RÉGION



## Les coûts par genres d'activités (Tableau III)

Un regard sur la répartition des coûts par genres d'activités permet de constater que les dépenses en matière d'assistance sont de loin les plus élevées et, du fait de l'utilisation indispensable d'avions en Ethiopie comme en Angola, les dépenses de transport prennent une importance accrue; quant aux dépenses administratives et de soutien aux actions, elles restent à un niveau relativement bas.

## RÉPARTITION PAR GENRES D'ACTIVITÉS



## Compte de résultat et bilan (Tableaux I et II)

Les dépenses du budget ordinaire sont restées légèrement en deçà des montants alloués, notamment le compte «Frais de personnel» qui a bénéficié des économies réalisées grâce à la mise en place d'une étude d'organisation. En revanche, au niveau des actions à financement spécial, les difficultés et les aléas inhérents à la conduite d'opérations d'une envergure accrue ont contraint le CICR à reconsidérer sa position vis-à-vis des risques financiers et des implications en découlant pour sa structure permanente. Ce souci de l'institution s'est traduit par une augmentation des provisions pour risques opérationnels ainsi que de celles pour investissements futurs, en informatique notamment. L'évolution relativement favorable des ressources a heureusement permis d'absorber ces nouvelles charges et l'on peut considérer le résultat de l'exercice budgétaire 1985 comme satisfaisant.

Le bilan, quant à lui, accuse une diminution de 22 millions, par rapport à celui de 1984. Cette différence s'explique par le fait que, pour les budgets extraordinaires, les reports habituels de financement d'une année sur l'autre ont été en 1985 inférieurs à ceux de l'année précédente.

#### Financement (Tableaux IV, V, VI)

Au cours de l'année 1985, le CICR a élaboré un document reflétant la projection sur plusieurs années du développement prévisible de ses activités permanentes, dans le cadre du mandat qui lui est confié par la communauté internationale et des implications économiques en découlant. Ce document, intitulé «Le CICR et son avenir—Un plan pour 5 ans», a été envoyé en novembre 1985 à tous les Etats parties aux Conventions de Genève ainsi qu'à toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Il devrait permettre aux donateurs de planifier leurs contributions au CICR pour les prochaines années.

Dans ce contexte, un certain nombre de missions de haut niveau ont été réalisées. C'est ainsi que le Président, le vice-Président, des membres du Comité et d'autres collaborateurs du siège se sont rendus notamment aux Etats-Unis, en Amérique latine, dans les pays du Golfe et dans certains pays d'Europe et d'Asie.

Dans le cadre de la résolution votée par le Conseil de l'Europe (*texte publié dans la Revue internationale de la Croix-Rouge No 758*), des démarches intensives ont eu lieu bilatéralement à Strasbourg et auprès des gouvernements des pays membres.

A la suite de ces nombreux contacts, plusieurs Etats ont déjà augmenté leur contribution au budget ordinaire pour 1985 et 1986.

Au-delà du continent européen, des démarches semblables ont également été entreprises auprès de l'OEA et de l'OUA. Le CICR souhaiterait, en effet, voir ces organisations régionales lui accorder leur appui par l'adoption d'une résolution similaire à celle du Conseil de l'Europe.

Par ailleurs, il faut signaler l'aboutissement des démarches auprès de la Confédération helvétique, qui a décidé de faire passer sa contribution de 20 à 40 millions dès 1986. La République et Canton de Genève a, pour sa part, voté pour la première fois une contribution de 500.000 Fr.s. en 1985.

Pour les budgets extraordinaires, les nombreuses missions de financement auprès des gouvernements et des Sociétés nationales donatrices, ainsi que les informations qui leur ont été fournies régulièrement, ont contribué grandement à faire rentrer les fonds correspondant à l'envergure des actions sur le terrain.

#### Contrôle du bilan et des comptes

Les comptes du CICR pour l'exercice 1985 ont été vérifiés par la Fiduciaire Générale S.A., ainsi que l'atteste la lettre figurant en page 131 du présent rapport.

Par ailleurs, les comptes de chacune des actions à financement spécial ont été révisés selon l'usage par la firme internationale de révision comptable «Peat Marwick & Mitchell».

Ces contrôles font l'objet de rapports *ad hoc* qui parviendront aux donateurs dans le courant de l'année 1986.

## Personnel

Au 31 décembre 1985, 550 personnes travaillaient au siège à Genève. Ce nombre comprend un pourcentage élevé de collaborateurs dont le travail est directement lié aux activités opérationnelles et qui passent donc une part importante de leur temps sur le terrain.

Quant à l'effectif du personnel expatrié, réparti sur 36 délégations, il s'élevait à la même date à 550 personnes, auxquelles il convient d'ajouter plus de 2.300 personnes recrutées sur place par les diverses délégations du CICR.

Pour maintenir et même augmenter de quelques unités le personnel sur le terrain, il a fallu développer encore les efforts de recrutement en Suisse, en particulier dans les universités.

Dans le domaine de la formation, la durée des cours destinés aux nouveaux délégués a été allongée. Tous les collaborateurs,

délégués ou non, partant sur le terrain sont désormais touchés par les programmes de formation. Lorsque l'urgence d'un départ ne permet pas une formation de type traditionnel, l'utilisation de modules d'auto-formation programmés permet de pallier les besoins les plus pressants.

Les programmes de formation en faveur des chefs de délégations ont également été développés en mettant l'accent, en 1985, sur la formation aux techniques de gestion des ressources tant humaines que matérielles.

Enfin, relevons que le CICR a entrepris, avec l'aide de consultants externes, la révision des systèmes de classification de fonctions et de rémunération avec pour objectif, dès 1987, de le faire bénéficier de méthodes modernes en matière de gestion du personnel.